

Le 23 novembre 2005

Madame, Monsieur,

Les syndicats du personnel de l'AP vous informent qu'ils appellent l'ensemble des catégories du personnel de l'AP à faire grève le jeudi 15 décembre 2005 pour les revendications suivantes :

- \*Stopper toute fermeture de lits, de services et d'hôpitaux :
- \*Stopper les suppressions d'emplois et les plans d'économies,
- \*Maintenir les services et la référence au métier,
- \*Stopper la mobilité et la flexibilité,
- \*Ouvrir les concours et les possibilités de carrière,
- \*Augmenter les salaires.

Dans plus en plus de services, la situation est devenue intolérable pour les malades et le personnel. Il est prévu un nouveau plan d'économies et de suppression d'emplois hospitaliers : à l'AP-HP entre 2005 et 2009 : 4000, y compris d'infirmières et d'aides soignantes.

Il faut ajouter à cela la mise en place de pôles qui induisent selon la Directrice Générale de l'AP « la suppression des services ». Le document de travail de la direction générale de l'AP-HP : « récapitulatif des délégations aux pôles par domaine » stipule : « des lits sont mutualisés au niveau du pôle ;....le pôle se substitue aux services pour proposer l'ajustement de l'équipement en lits et places de l'ensemble des services qui le composent, dans le cadre du contrat de pôle » c'est à dire une enveloppe budgétaire à ne pas dépasser. Nos hôpitaux seront mis en concurrence avec le secteur privé, ainsi que les pôles entre eux. Cependant nos hôpitaux ne choisissent pas les malades et les pathologies, souvent plus coûteux. Nos hôpitaux assurent des missions de service public : recherche (40% des publications médicales en France proviennent de l'AP-HP), formation, urgences ; sans elles, la canicule de 2003 aurait été plus dramatique. Avec les pôles, comment les malades seront ils pris en charge ? Et par quels personnels ?

Par exemple, à HEGP, un pôle regroupe la cardiologie et la néphrologie. Le personnel serait mobile sur ces deux disciplines ; une infirmière de cardiologie pourrait passer une dialyse et une infirmière de néphrologie être déplacée en cardiologie, alors qu'il faut plusieurs mois de formation pratique pour être opérationnel dans chacune des disciplines.

Ces spécialisations sont les gages de qualité des soins et de sécurité pour les malades.

A Paul Brousse, un pôle rassemble l'infectieux, l'addictologie, l'ORL et la psychiatrie.

A Beaujon, le « pôle de proximité » met en commun des lits de gériatrie, de cardiologie, de médecine interne, de cancérologie.

Les médecins devraient-ils également être « pluri spécialisés » ?

La mise en place des pôles aura des incidences sur les conditions d'accueil des patients, et également sur le management du personnel médical et paramédical. Pour notre part, nous voulons le respect de nos métiers respectifs de soignants et les moyens de soigner au mieux les malades.

A une délégation de cadres hospitaliers de l'AP, le représentant du Ministre de la Santé a répondu que l'organisation de l'hôpital en pôles justifiait la suppression de 400 postes de cadres de santé. Les médecins vont-ils subir le même sort ?

La délégation de gestion du pôle va être consommatrice de temps médical dans une période où la démographie médicale est en baisse. Et à qui déléguer quand il est annoncé la suppression de 400 postes de cadres ?

Nous souhaitons de votre part votre intervention pour baisser l'activité hospitalière ce jour de grève le jeudi 15 décembre 2005 afin de permettre aux personnels de participer au rassemblement.

Nous vous remercions à l'avance de vos démarches et demeurons à votre disposition.

[Sudsante.aphp@sap.aphp.fr](mailto:Sudsante.aphp@sap.aphp.fr) ; [Usaphp.cgt@sap.aphp.fr](mailto:Usaphp.cgt@sap.aphp.fr) ; [Unsa.sante@spr.aphp.fr](mailto:Unsa.sante@spr.aphp.fr)  
[Unsa.syndic@bch.aphp.fr](mailto:Unsa.syndic@bch.aphp.fr) ; [Syndicat-aphp.force-ouvriere@sap.aphp.fr](mailto:Syndicat-aphp.force-ouvriere@sap.aphp.fr) ; [Syndicat-cftc.siege@sap.aphp.fr](mailto:Syndicat-cftc.siege@sap.aphp.fr)